

Communiqué – 25/08/2023

Les élus de l'ANEV enjoignent les sociétés d'assurance à prendre en charge les dégâts viticoles causés par le mildiou

Face au refus des assureurs français de prendre en charge les pertes de récolte provoquées par la vague de mildiou qui traverse la France, les élus de la vigne et du vin ont écrit au Ministre de l'Economie Bruno Lemaire et à la Présidente de France Assureurs, Florence Lustman, pour enjoindre les sociétés d'assurance à revoir cette décision.

Depuis le printemps dernier, les vignobles de France et en particulier du Sud-Ouest sont victimes d'une vague de mildiou particulièrement virulente provoquant des dégâts pouvant atteindre 90 à 100% de la récolte sur les parcelles les plus touchées.

Au début du mois de juillet, les élus des territoires viticoles réunis au sein de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) se sont joints aux organisations de la filière pour demander la prise en charge des dégâts causés par cette vague de mildiou au titre des contrats d'assurance MultiRisque Climatique (MRC) souscrits grâce à la réforme du dispositif de gestion des risques entrée en vigueur en 2023.

Cette proposition, qui devait permettre aux vigneronnés assurés de résister à cette mauvaise année, et qui aurait constitué un signal fort d'encouragement à souscrire à ce nouveau dispositif, a malheureusement été refusée par les assureurs français.

Les élus de l'ANEV sont particulièrement courroucés par cette décision qui intervient après des années de travail pour aboutir à ce dispositif universel à trois étages visant à soutenir le développement de l'assurance et améliorer son taux de pénétration dans les secteurs agricoles où il était trop bas. Cela remet en question l'ensemble du travail réalisé en partenariat avec les sociétés d'assurance et le gouvernement.

Face aux risques que fait peser cette décision sur la vie sociale et économique des territoires viticoles, les Coprésidents de l'ANEV Nathalie Delattre et Didier Paris ont donc écrit au Ministre de l'Economie Bruno Lemaire et à la Présidente de France Assureurs Florence Lustman pour leur faire part de leur incompréhension.

Conscients de la gravité de la situation pour les vigneronnés dont la récolte est déjà détruite par la maladie, Nathalie Delattre et Didier Paris estiment qu'il n'y a qu'une seule issue possible : que les sociétés d'assurance française acceptent de revoir leur décision afin que les dégâts viticoles provoqués par le mildiou puissent être pris en charge dans les plus brefs délais dans le cadre des contrats MRC au titre des aléas exceptionnels causés par l'excès d'humidité.